

FO reste fermement opposée à la destruction des diplômes en travail social

Force Ouvrière tient tout d'abord à rappeler que les propositions de la Commission Professionnelle Consultative ne nous surprennent pas. Elles s'inscrivent totalement dans une logique que nous avons toujours combattue. Qu'on en juge :

- **Décembre 2013**, la CPC mandate un groupe de travail en vue, dit-elle, « de mener une nouvelle architecture des diplômes du travail social de niveau trois ». Ce groupe devait : « *desserrer le lien trop exclusif entre diplômes et emploi pour aller vers un lien de type un diplôme pour une famille de métier décloisonner le mandat de la CPC pour les deux ans à venir, décloisonner le système des formations sociales afin de favoriser la mobilité des professionnels et engager la définition d'un corpus commun de compétences* » Cette logique va s'appliquer, avec tout d'abord la suppression des deux diplômes d'État et leur fusion contribuant à la modification du niveau 5 par des référentiels non adaptés et à une baisse de la qualité des formations par l'introduction d'un tronc commun à 70 %. FO alerte et s'oppose à la création du diplôme d'auxiliaire de vie sociale, mais la machine est lancée !
- **25 juin 2015**, une mobilisation a lieu suite à cette première attaque contre les diplômes d'État.
- **8 décembre 2015**, le document de la DGCS qui reprend l'avis établie par les états généraux du travail social, précise les contours du mandat, à savoir *créer un « socle commun de compétences et de connaissances communes pour chaque niveau de qualification, identifier les modules de spécialisation permettant de faciliter la mobilité et faire des propositions de passerelles avec les formations paramédicales et les métiers de l'animation »*.
- **Septembre 2015**, Brigitte Bourguignon n'hésite pas à dénigrer dans son rapport le travail social affirmant que : « *Addicte aux dispositifs, l'action sociale est fatiguée* » **23 février 2016**, Force Ouvrière se prononce sur ce rapport Bourguignon « **contre la déchéance de tous les diplômes d'état et certificats du travail social par la polyvalence** » et soutient qu'elle « **refuse de « participer, sous quelques formes que ce soit, à la co-élaboration de cette casse des diplômes d'État** » avec une « **logique qui est de substituer la construction de socles communs à chaque niveau de qualification** » avec une « **introduction de modules optionnels de spécialisation approfondie en fin d'étude** ».
- **23 mai 2016**, dans une déclaration, FO **condamne le travail très approximatif du cabinet Lafayette**. À ce titre, « **CGT et FO réaffirmaient qu'elles refuseraient de collaborer aux travaux et aux orientations en cours de la CPC imposés pour la réduction des dépenses publiques déclinée en politique budgétaire systémique englobant les secteurs de la santé et de l'action sociale** ». Nous l'affirmons encore aujourd'hui il s'agit d'un processus de déqualification et de balkanisation des diplômes qui est en cours. **et qui rejoint la logique voulue d'un diplôme polyvalent par niveau avec la fin des diplômes d'état généralistes.**
- **Le 25 mai**, CGT et FO publient un communiqué attestant que **le ministère entend poursuivre « la marche forcée de la destruction des diplômes par**

l'instrumentalisation de la CPC conçue comme un point d'appui de sa politique « austéritaire ».

- **17 juin 2016**, dans une nouvelle déclaration, et faisant suite à l'entretien avec le directeur de cabinet de la secrétaire d'État Ségolène Neuville, **FO et CGT rappelle « leur refus de collaborer aux travaux en cours qui sont imposés pour : réduire les dépenses publiques par la casse des diplômes, développer la polyvalence, favoriser la compétence et l'employabilité par la déqualification, et ainsi aider les employeurs à réduire le coût du travail ».**
- **Le mardi 21 juin**, FO et CGT poursuivent leur décision de boycotter la CPC. Les organisations sont rejointes dans la rue par les travailleurs sociaux mobilisés pour défendre leurs métiers contre la destruction du travail social.
- **30 juin 2016** production d'une déclaration commune FO et CGT qui expriment à nouveau et clairement les revendications suivantes :
 - ***l'abandon de la saisine par Madame Neuville de la mise en œuvre du plan gouvernemental relatif au travail social, confié à la CPC,***
 - ***l'amélioration des diplômes révisés existants de 2002 à 2009, au regard des évaluations produites dans le cadre des travaux de la CPC de 2011 à 2014,***
 - ***l'augmentation des moyens humains et financiers dans tous les secteurs de la branche.***

Face à notre détermination » écrivions-nous encore à l'époque, « *il ne restait aux représentants du ministère qu'à tenter de développer une stratégie grossière consistant à proposer la création d'un énième groupe de travail constitué de professionnels* ». C'est ce qui s'est produit !

Le 15 décembre 2017, dans une nouvelle déclaration qui reprend l'ordre du jour de la CPC nous indiquons: « ***la CPC n'a pas pu empêcher le pire, au contraire. La phase finale de cette nouvelle étape visant l'extinction de ces métiers est programmée par le vote des référentiels. Le socle commun impose l'uniformisation de plus de 40 % des contenus de formation, non seulement sur les DF 3 et 4, mais aussi en s'immisçant sous couvert de pseudo-connaissances qui seraient communes*** ».

Le ministère est resté sourd à nos revendications. Son travail s'inscrit dans la politique générale de mise en œuvre des contre-réformes tout azimut et particulièrement celle de la formation professionnelle, en visant au passage la décapitation programmée du baccalauréat afin qu'il ne soit plus le premier grade universitaire, mais un repère dans la scolarité au nom de « l'individualisation des parcours » et du « tout compétences ».

Conformément et en toute cohérence avec ses revendications, FO, considère qu'elle a bien fait de ne pas collaborer et de ne pas participer à cette mascarade. Celle-ci vise, par étapes programmées, à coup de référentiels et de socles communs, à en finir avec les diplômes d'État du travail social.

Face aux enjeux et aux conséquences de ces choix de poursuivre cette casse inexorable et inacceptable, nous réaffirmons notre refus de participer :

- à la mise en place d'un socle commun au détriment de la formation spécifique à chaque qualification ;
- à la réforme des formations pour un conventionnement avec les universités qui préfigure l'élimination des centres de formation spécifiques au Travail Social ;
- à la délégation de l'organisation des certifications aux régions, avec une offre de formation soumise aux règles d'employabilité dans les « territoires » selon des financements du

social toujours insuffisants qui placent les salaires en variable d'ajustement des budgets en régression.

A l'heure où :

- les salariés de nos branches souffrent partout en France d'absence de reconnaissance par la faiblesse des rémunérations, du refus gouvernemental d'engager une revalorisation générale des grilles de rémunération, de la valeur du point des conventions collectives et du point d'indice dans la Fonction Publique ;
- la déqualification et la polyvalence participent de la dégradation des conditions de travail;
- le projet de contre-réforme de la formation professionnelle prévoit au nom de la compétence de supprimer les diplômes et de remplacer les droits collectifs à la formation, comme le congé individuel de formation (CIF), par l'individualisation et ainsi l'appauvrissement des droits avec le renforcement du compte personnel de formation (CPF).

FORCE OUVRIERE, continue de dénoncer :

- L'absence de moyens financiers en fonction des besoins ;
- Le manque cruel de moyens humains en personnels diplômés, attestés sur le terrain, dans l'ensemble des établissements et services des secteurs public et privé du Travail Social ;
- Les glissements de fonctions et de tâches initiés par la polyvalence justifiant la remise en cause des diplômes spécifiques de la filière par l'introduction du socle commun signant la polyvalence.

et exige :

- L'abandon de la destruction des diplômes de niveau 3, par l'étape « socle commun »
- Le maintien de tous les diplômes d'Etat et certificats du Travail Social d'avant 2002 garants d'égalité entre les salariés ;;
- Le refus de la polyvalence et l'abrogation du décret promulgué pour les diplômes de niveau V ;Le Maintien du Congé Individuel de Formation, et l'augmentation de son financement ;
- Le Maintien du baccalauréat, premier grade universitaire, diplôme national de fin d'études secondaires ;
- L'arrêt des politiques d'austérité ;
- Une revalorisation générale des statuts et des salaires des travailleurs sociaux de toutes qualifications du secteur privé du niveau V au niveau I par des classifications débutant a minima à 20 % au-dessus du SMIC ;
- Une augmentation des moyens budgétaires et humains à la hauteur des besoins, pour toutes les structures ;
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des services et établissements, condition sine qua non (nécessaire) du respect des missions de service public et des droits des usagers ;
- Le respect, sans condition, des droits conventionnels et statutaires et de la hiérarchie des normes par l'abrogation de la loi travail et des ordonnances Macron.